634/DG 2015

05 MARS 2015

المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

NOTE CIRCULAIRE

Le Centre Cinématographique Marocain rappelle que la 1ère tranche de l'avance sur recette est débloquée uniquement sur la base de l'autorisation de tournage et des autres documents requis par le cahier des charges.

Cependant, le déblocage des trois autres tranches est conditionné par la présentation des justificatifs de dépenses et de règlements y afférents et leurs acceptations par le service concerné.

Le Directeur du Centre Cinématographique Marocain

Mohamed Sarim El Haq FASSI-FIHRI

Centre Cinématographique Marocain: Quartier Industriel - Avenue El Majd - B.P: 421 Rabat - Maroc
Tél : +212 (0) 5 37 28 92 00 / Fax : +212 (0) 5 37 79 81 05
E-mail: ccm@menara.ma - Site Web: www.ccm.ma